Assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1906)**

Heft 62

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sept embre 1906. № 62. September 1906.

Prix du numéro . . . . . 25 cent.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5.— par an.

Preis der Nummer . . . . . 25 Cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5.— per Jahr

SOMMAIRE:

Assemblée générale. — Sécession. — Concours.

INHALTSVERZEICHNIS:

Generalversammlung. — Sezession. — Preis-Ausschreiben.

Assemblée générale.

L'assemblée générale aura donc lieu, comme cela a été annoncé dans le nº 60 du journal, au restaurant de l'Enge intérieure, dimanche le 7 octobre à 10½, et l'assemblée des délégués samedi le 6 octobre à 2½ h. à l'hôtel des Boulangers, à Berne.

L'ordre du jour reste le même (nº 60 et son supplément), plus les propositions suivantes:

1. *Proposition du Comité central:* Aucun artiste ne pourra à l'avenir faire partie du Jury de deux expositions nationales, ni de deux expositions du Turnus, *consécutives.* A chaque nouvelle exposition, le Jury devra être composé d'autres membres qu'à la précédente exposition. Ne pourront être élus que des artistes.

2. *Proposition de la Section de Zurich:* Notre société organisera une 2me exposition en 1907.

3. *Proposition de M. Hans Emmenegger:*

Création de réservations de forêts-vierges en Suisse.

Dans l'organe de la „Ligue pour la beauté", organe apportant d'intéressants articles et richement illustré, je lis avec plaisir que deux membres de la Société des forestiers suisses, Messieurs Henri Badoux de Montreux et Robert Glutz de Zurich, ont fait à la dernière assemblée de cette société la proposition de nommer une commission permanente, devant référer à l'assemblée de 1907 au sujet de savoir s'il est possible et désirable de créer des réservations de forêts-vierges.

„Quelques parcelles de forêts typiques, de 20 à 100 hectares, seraient enlevées à toute influence humaine et abandonnées aux seules lois naturelles et revenir ainsi à l'état de forêts-vierges, état dans lequel elles devront être laissées pour les générations futures."

Les deux initiants ont fait leur proposition au point de vue *scientifique.* A mon avis, nous devrions les encourager, en partant, nous, du point de vue *artistique.* Je propose que notre assemblée générale décide: „De remercier les deux initiants et de leur assurer notre concours par tous les

moyens dont nous disposons, afin que leur idée puisse être mise en exécution le plus tôt possible.

Nous savons tous ce que l'art français doit à la forêt-vierge de Fontainebleau, et combien d'artistes elle a inspiré. De même, ces forêts-vierges à créer en Suisse serviraient aux futures générations d'artistes. Et non seulement les artistes, forestiers et naturalistes y trouveraient un riche butin, mais elles deviendraient une curiosité digne d'intérêt pour chacun. La génération actuelle, certes, n'en profitera guère. Mais n'est-il pas de notre devoir de penser à l'avenir? *Hans Emmenegger.*

Continuation de la Liste des Candidats présentés à l'Assemblée générale du 6/7 octobre, à Berne.

Section de Lucerne:

M. Karl Schobinger, peintre, Villa Weinbergli, Lucerne. Turnus 1904, 1905, 1906.

Section de Genève:

M. Blanchet, Alexandre, peintre.
,, Bouvier, François, sculpteur.
,, Demole, Henri, peintre.
,, Jacobi, Jacques, peintre.
,, Jacot-Guillarmod, graveur-ciseleur.
,, l'Huillier Eugène, peintre.
,, Morerod, Albert, peintre.
,, Pellegrini, Alfred, peintre.
,, Schmidt, Albert, peintre.

Section de Berne:

M. Behrens, Frank, Bienne Turnus 1906.
,, Hopf, Frédy, Thoune ,, 1906.
,, Surbeck, Victor, Berne ,, 1906.

Sécession.

Nous avons reçu de Monsieur J. C. Kaufmann, président de la Sécession, deux envois, contenant les déclarations de sortie de notre société, de

Messieurs: J. C. Kaufmann, Lucerne.
Ed. Renggli, Lucerne.
Franz Elmiger, Lucerne.
Jean Danner, Lucerne.
E. Hodel, Lucerne.
Eduard Renggli, Lucerne.
Nikl. v. Pfyffer, Lucerne.
J. Muheim, Lucerne.
Hans Bachmann, Lucerne.
A. Gos, Genève.
Pereda, Lugano.
De Micheli, Genève.
S. Herzig, Bâle.
S. Kägi, Zurich.
Louis Gianoli, Genève.
Th. Vollmar, Berne.
Karl Luthy, Berne.

Perte totale à ce jour 17 membres.

Concours.

La Direction de la Société de développement (Kurvorstehung) de Meran ouvre un concours pour une affiche en couleur, devant servir à faire valoir Meran comme station climatérique. Il est laissé pleine et entière liberté à l'artiste pour le choix du sujet. — L'affiche devra être exécutée dans la grandeur originale de 100: 70 cm, marges comprises (de préférence format en hauteur).

L'affiche devra contenir, en caractères bien lisibles, la légende suivante:

,,Meran, Kurort im deutschen Südtirol. Kurgemeinden: Meran, Obermais, Untermais, Gratsch." Les travaux doivent être terminés de manière à pouvoir être directement reproduits; ils ne doivent contenir plus de 5 couleurs et doivent être envoyés franco jusqu'au 1er décembre 1906 à la Kurvorstehung Meran.

Chaque artiste doit mettre un Motto sur son travail, et mettre sous pli fermé le même Motto avec son nom et son adresse. — Le nom de l'artiste sera mis sur l'affiche choisie pour la reproduction.

Il sera décerné 3 prix: I. 800, II. 600, III. 400 couronnes.

Les travaux primés deviennent propriété de la ,,Kurvorstehung", qui se réserve le droit exclusif de reproduction pour n'importe quel but. — Tous les travaux seront exposés publiquement à Meran. Les non-primés seront renvoyés après l'exposition à leurs auteurs.

Le Jury nommé par la ,,Kurvorstehung" et la société des artistes de Meran se compose de Messieurs: Konstantin Bauer, Tony Grubhofer et Theodor Spöttl, peintres de l'académie, puis de Messieurs: Dr Christomannos, F. W. Ellmenreich, Dr Richard Putz et Dr Hans Steiner.

Pour la direction de la station climatérique Meran:
Sign.: *Dr S. Huber, Directeur.*

Enfin une fois un concours avec des prix potables! Que nos directeurs de chemins de fer, de fêtes fédérales et cantonales le prennent comme exemple!